

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF



Cette publication a été réalisée par la Direction du soutien à la performance organisationnelle en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est offerte en ligne.
Il est possible d'obtenir, sur demande, une version adaptée.

Pour toute information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
1^{er} étage, 1.421
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Site Web : www.quebec.ca/gouvernement/ministere/conseil-executif

Dépôt légal – Octobre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-02394-9 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2025

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Je suis heureux de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2025.

Vous pourrez y découvrir les principales réalisations du Ministère ainsi que les résultats obtenus au regard de ses engagements. Vous pourrez également prendre connaissance de la rigueur dont il a fait preuve, durant l'année, concernant l'utilisation de ses ressources, tant humaines que financières et informationnelles. Finalement, vous retrouverez dans le Rapport un état de la mise en application de politiques gouvernementales, ainsi que de lois et de règlements en vigueur.

Permettez-moi de remercier tout le personnel du ministère du Conseil exécutif, sans qui ces résultats n'auraient pas été possibles. Chers employés et employées, merci pour votre professionnalisme et votre engagement au cours de la dernière année. Vous avez à cœur le bien-être de la population québécoise, et je vous en suis reconnaissant.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Legault

Québec, octobre 2025

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET GREFFIER DU CONSEIL EXÉCUTIF

Monsieur François Legault

Premier ministre du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous remets le *Rapport annuel de gestion 2024-2025*. Il répertorie l'ensemble des réalisations du ministère du Conseil exécutif pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2025.

Ce document à l'attention des parlementaires de l'Assemblée nationale et de la population québécoise présente les résultats obtenus par le Ministère au regard des engagements tirés de son Plan stratégique 2023-2027, de son Plan d'action de développement durable 2023-2028 et de sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens. Il comprend la ventilation de l'utilisation des ressources pour atteindre ces cibles, tout comme d'autres exigences légales.

Le ministère du Conseil exécutif peut compter sur des équipes dont l'expertise et la détermination sont cruciales pour réussir sa mission. Je souhaite exprimer ma fierté et ma gratitude à tous les membres du personnel qui ont participé, de près ou de loin, à l'atteinte des résultats présentés dans ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

David Bahan

Québec, octobre 2025

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère du Conseil exécutif ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,

David Bahan

RAPPORT DE VALIDATION

Monsieur David Bahan

Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation des informations contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* incombe à la direction du ministère du Conseil exécutif. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été réalisé conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025*.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère du Conseil exécutif nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,

Ralitsa Dimova, CPA

Secrétariat du Conseil du trésor

Québec, octobre 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref.....	1
1.2 Faits saillants.....	8
2. LES RÉSULTATS	11
2.1 Plan stratégique.....	11
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens.....	20
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	23
3.1 Utilisation des ressources humaines.....	23
3.2 Utilisation des ressources financières.....	25
3.3 Utilisation des ressources informationnelles.....	26
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	27
4.1 Gestion des effectifs.....	27
4.2 Développement durable.....	28
4.3 Occupation et vitalité des territoires.....	32
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	32
4.5 Accès à l'égalité en emploi.....	33
4.6 Allègement réglementaire et administratif.....	35
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	36
4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration....	38
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes.....	40

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et il coordonne la communication gouvernementale.

Vision

Une organisation forte et performante, orientée sur l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour la prospérité de la société québécoise.

Valeurs

Le sens du service, le rendement et l'amélioration continue, l'excellence et la rigueur, l'esprit d'équipe, la valorisation et l'épanouissement professionnel.

Contexte et enjeux

Défis sur la scène internationale

Le Québec occupe une place singulière au sein de la fédération canadienne. Sa langue, sa culture et ses institutions distinctes façonnent une identité forte, que le Ministère s'emploie à promouvoir et à défendre afin de faire progresser les intérêts du Québec dans un cadre fédératif respectueux et équitable.

De plus, le Québec entretient des relations bilatérales avec le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, notamment dans le but de conclure des ententes de toute nature afin de contribuer au développement d'une économie plus forte et plus résiliente.

Dans un environnement marqué par l'incertitude économique, notamment en raison de la montée du protectionnisme, il importe de s'assurer que les intérêts du Québec soient pleinement pris en compte dans les dossiers intergouvernementaux, tout en favorisant une collaboration constructive sur les enjeux communs. Cela se traduit, notamment, par une participation accrue aux conférences multilatérales réunissant les délégations des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin de contribuer à l'élaboration de solutions concertées aux défis partagés.

Laïcité de l'État

La nation québécoise se distingue par des caractéristiques propres, telles que la langue française, sa tradition civiliste et des valeurs sociales singulières. Parmi celles-ci, la laïcité occupe une place importante, reflétant un attachement particulier à l'organisation des rapports entre l'État et les religions, façonné par un parcours historique unique.

La conciliation entre la protection des droits collectifs et celle des libertés individuelles est une priorité au sein d'un État de droit tel que le Québec. L'affirmation du caractère laïque de l'État repose sur la recherche d'un équilibre entre ces droits et libertés, en cohérence avec des principes édictés dans la *Loi sur la laïcité de l'État*. L'affirmation de la laïcité de l'État affecte diverses sphères sociétales, notamment juridiques, éducatives et sociales, et cet équilibre doit en tenir compte.

Alors que cet équilibre contribue à la cohésion sociale, le gouvernement du Québec doit veiller à ce que la laïcité de l'État soit non seulement bien comprise, mais également mise en œuvre de manière adéquate. Cette mise en œuvre vise à favoriser une coexistence respectueuse entre citoyennes et citoyens, et ce, au-delà des différences et des convictions religieuses de chaque personne.

C'est dans cette perspective que le Ministère a été mandaté pour soutenir le Comité d'étude sur le respect des principes de la *Loi sur la laïcité de l'État* et sur les influences religieuses pour la réalisation de son mandat.

Réalités des Premières Nations et des Inuit

Les réalités des peuples autochtones au Québec sont complexes et variées, influencées par des facteurs historiques, sociaux, économiques et culturels. Ce contexte nécessite une action concertée et adaptée aux réalités propres des Premières Nations et des Inuit. Cette prise de conscience se traduit par une évolution de la connaissance des besoins des milieux autochtones et par une volonté de bâtir davantage de ponts entre les populations autochtones et allochtones du Québec.

La mise en lumière des spécificités culturelles des 11 nations autochtones du Québec, au moyen d'une campagne de sensibilisation à leurs réalités, vise à permettre au grand public d'en apprendre davantage sur la culture, l'histoire, les langues, les patrimoines, la gastronomie et les valeurs de chacune des nations. La contribution des Premières Nations et des Inuit dans ces aspects démontre leur rôle fondamental en matière d'identité et de résilience.

Égalité entre les personnes de toutes origines

La dignité de chaque être humain et l'égalité entre tous les Québécois et toutes les Québécoises, peu importe leur origine, font partie des principes fondamentaux chers à la nation québécoise qui sont reconnus dans la *Charte des droits et libertés de la personne*.

À cette quête d'égalité sont associés des défis de société, comme la discrimination et les préjugés. L'intégration et la construction d'un sentiment d'appartenance nécessitent des interventions concertées qui sont porteuses de changements réels.

Par des activités d'éducation, de sensibilisation et de promotion auprès de différents publics, le gouvernement du Québec a entrepris la mise en œuvre d'actions prioritaires, recommandées par le Groupe d'action contre le racisme, visant à réaffirmer le droit à l'égalité pour toutes et tous dans des secteurs d'activité visés et à mettre fin aux préjugés. Les interventions du gouvernement ont aussi pour but d'amener à une prise de conscience des répercussions des préjugés et du caractère inacceptable des discriminations.

Les initiatives déployées visent à favoriser une dynamique inclusive qui reconnaît l'appartenance à la société québécoise des personnes de toutes origines afin de favoriser leur inclusion et lutter contre les inégalités. Le Ministère assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre de ces actions par les ministères et organismes.

Fiabilité des sources d'information

Réseaux sociaux et sites Web

Les réseaux sociaux sont devenus une source d'information importante pour les internautes du Québec. Le développement de ce mode de diffusion rapide et à grande échelle génère divers enjeux pour la société dont le risque de la désinformation et la diminution de la confiance de la population envers les scientifiques, les autorités sanitaires et les institutions démocratiques. De plus, les algorithmes qui favorisent la circulation de contenus polarisants et les chambres d'écho peuvent nuire à un débat politique sain et limiter l'exposition aux divers points de vue.

Dans ce contexte, où il devient de plus en plus difficile de bien s'informer, la confiance accordée à toute source d'information est diminuée, ce qui accentue la vulnérabilité du public face à la manipulation. Par ailleurs, la désinformation alimente les divisions idéologiques, culturelles ou politiques, augmentant ainsi les tensions sociales.

Face à la menace que représente la pollution de l'écosystème de l'information, la population québécoise est encouragée à consulter des sources d'information fiables et à favoriser les réseaux sociaux proposant une vérification des faits indépendante.

La plateforme [Québec.ca](https://quebec.ca) fait partie de la Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales qui contribue à l'accroissement de la diffusion d'information vérifiée et fiable. Son développement est centré sur les besoins de la population, des entreprises et des organisations concernant les services publics qui leur sont destinés.

Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) générative peut amplifier le risque de désinformation et représenter également un risque à l'intégrité des processus démocratiques. En effet, l'IA peut être exploitée par des acteurs malveillants cherchant à contaminer les sources d'information, par la création de contenus trompeurs dans le cyberespace.

L'origine synthétique de ces contenus est souvent difficilement détectable, ce qui permet de flouer celles et ceux qui y sont exposés au moyen des hypertrucages, mis en ligne anonymement en toute impunité.

Face aux avancées technologiques fulgurantes, l'habileté à penser de façon critique et à comprendre le fonctionnement de l'IA générative permet de prendre du recul face aux contenus viraux ou polarisants. Le développement des compétences numériques contribue à l'utilisation des outils technologiques à bon escient et à détecter la désinformation.

Protection des renseignements personnels

Avec l'essor des technologies numériques, comme l'intelligence artificielle, la protection des renseignements personnels est devenue un enjeu de premier plan depuis quelques années. Ces technologies, qui collectent une grande quantité de données personnelles, peuvent présenter des risques pour la vie privée.

Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement du Québec a adopté une réforme ambitieuse en 2021 dont les mesures ont été mises en œuvre graduellement jusqu'en 2024 : la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*. Ce cadre légal renforce les droits des citoyennes et des citoyens et responsabilise les organisations. De plus, il encadre davantage l'usage des technologies en imposant aux organisations des obligations de transparence et de protection par défaut. Il attribue aussi de nouveaux pouvoirs ainsi que de nouvelles fonctions et responsabilités à la Commission d'accès à l'information et prévoit des sanctions plus sévères en cas de non-respect.

Ce régime de protection des renseignements personnels répond aux plus hauts standards en cette matière et permet au Québec non seulement de relever les défis posés par les avancées technologiques, mais de se positionner à l'avant garde des provinces canadiennes en cette matière.

Structure de gouvernance

Le Comité de direction, qui remplace le Comité de gouvernance depuis septembre 2024, soutient et conseille le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif dans l'exercice de sa responsabilité à l'égard des orientations stratégiques, de la gestion et de la surveillance globale du Ministère.

Le Comité d'audit, quant à lui, assiste le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif en lui prodiguant des conseils indépendants et objectifs relativement à ses responsabilités en ce qui a trait à la gestion des risques, la gouvernance, la conformité des opérations et des processus de contrôle et de reddition de comptes du Ministère.

Structure administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du Ministère, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur hiérarchique de tous les sous-ministres du gouvernement du Québec. Le Ministère assiste le premier ministre et le Conseil des ministres dans leurs fonctions et assure un rôle essentiel dans la coordination de l'action gouvernementale et dans la mise en œuvre des priorités fixées par le gouvernement.

À titre de greffier, le secrétaire général est responsable du Greffe du Conseil exécutif, lequel est chargé du traitement des projets de décret qui doivent être adoptés par le Conseil des ministres. Le greffier agit en tant que conseiller relativement aux projets de décret et de règlement et il veille à la conservation de ces documents. Il assure un rôle de coordination qui nécessite la collaboration des comités ministériels permanents du Conseil exécutif et de leurs secrétariats, de même que celle du Conseil du trésor, du ministère des Finances et du ministère de la Justice. Le greffier du Conseil exécutif voit, de plus, à la diffusion et à la publication des décrets et des règlements à la Gazette officielle du Québec.

Dans l'exercice de ses fonctions, le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif est assisté des secrétariats suivants, lesquels ont un rôle d'analyse, de conseil, de coordination ainsi que de soutien à la prise de décision gouvernementale :

- le Secrétariat général, coordination gouvernementale et administration ;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale ;
- le Secrétariat à la législation ;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs ;
- le Secrétariat aux grands projets économiques et aux questions budgétaires ;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques ;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement ;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens ;
- le Secrétariat du Conseil exécutif.

Le Ministère est aussi constitué de secrétariats de mission et d'un bureau de coordination qui assument des mandats particuliers confiés par le gouvernement :

- le **Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité** assiste le ministre responsable dans la coordination de l'ensemble des actions gouvernementales relatives à la réforme des institutions démocratiques, à la participation citoyenne, à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et à la laïcité de l'État en réalisant des analyses et des travaux législatifs. Il est aussi responsable des relations entre le gouvernement et les personnes désignées par l'Assemblée nationale, à l'exception du Vérificateur général, et il soutient les organismes publics dans l'application des lois associées aux mandats du Secrétariat. Enfin, il développe et maintient en ces matières une expertise reconnue, et ce, au bénéfice des autorités ministérielles et de l'appareil gouvernemental ;
- le **Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit** assiste le ministre responsable dans sa mission d'assurer le lien entre les Autochtones et le gouvernement du Québec. Il coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général ;
- le **Secrétariat du Québec aux relations canadiennes** soutient le ministre responsable dans sa mission, notamment en veillant au respect des compétences constitutionnelles du Québec de même qu'à la défense et la promotion des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il a aussi pour mandat de conseiller le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et de favoriser les interactions avec la société civile canadienne. Pour sa part, le réseau des bureaux du Québec au Canada fournit un soutien aux entreprises québécoises qui souhaitent développer leurs marchés au Canada, attirer des investissements et cibler des opportunités d'affaires et de partenariat, notamment en collaboration étroite avec Investissement Québec International. Plus largement, il fait la promotion des intérêts du Québec sur les plans politique, économique, touristique, social et culturel ;

- le **Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité**¹ assiste le ministre des Finances dans la mise en œuvre d'initiatives qui visent à accélérer le déploiement d'infrastructures de connectivité notamment, afin que tous les citoyennes et citoyens, les entreprises et les organismes aient accès à Internet haute vitesse et à la couverture cellulaire, autant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées ;
- le **Bureau de coordination de la lutte contre le racisme** assiste le ministre responsable de la Lutte contre le racisme dans l'exercice des rôles et responsabilités qui lui sont dévolus. Il coordonne le suivi gouvernemental des actions prises par les ministères et organismes interpellés par la mise en œuvre des actions recommandées dans le rapport du Groupe d'action contre le racisme.

Tous ces secrétariats ainsi que le bureau de coordination agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur de l'action des ministères et organismes.

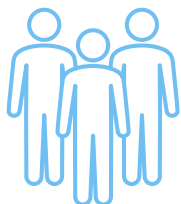
La structure administrative détaillée et actualisée du Ministère peut être consultée sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca)

Organisme du portefeuille

Le portefeuille du Ministère compte la Commission d'accès à l'information qui veille principalement à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. La reddition de comptes de cet organisme est présentée dans son rapport annuel d'activités et de gestion 2024-2025.

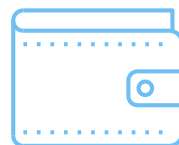
¹ Depuis le 1^{er} avril 2025, le Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité est sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Chiffres clés



1 255

Effectif du Ministère



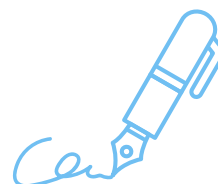
730,7 M\$

Dépenses du Ministère



1 957

Dossiers présentés
au Conseil des ministres



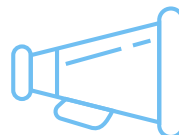
337

Ententes et conventions
d'aide financière conclues



123

Initiatives soutenues
En matière de relations avec les Premières
Nations et les Inuit



2 367

Activités de relations
publiques

1.2 Faits saillants

Performance du Ministère

Dans la plus récente mise à jour du Tableau de bord de la performance de l'administration publique, le Ministère se distingue en se classant en tête des organisations publiques les plus performantes. La note globale se compose des résultats obtenus selon trois volets : efficacité, gestion des ressources et gestion axée sur les résultats – révision des programmes. Le Ministère a obtenu une note de 100 % pour les premier et troisième volets, et 91 % pour le deuxième. Ces résultats mettent en évidence la force des équipes et la qualité de leurs interventions.

Ententes et accords substantiels entre le Québec et le Canada

En décembre 2024, l'Entente relative à la compensation du Canada pour les coûts engagés par le Québec pour les demandeurs d'asile a été conclue. Cette entente a permis au Québec d'obtenir un montant de 750 millions de dollars du gouvernement fédéral afin de compenser une partie des coûts encourus pour les services offerts aux demandeurs d'asile pour la période 2021-2023.

Au cours de la même période, une modification a été apportée à l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL). Cette modification a permis le transfert au Québec d'un montant de 92 millions de dollars, soit sa juste part du financement additionnel de 400 millions de dollars à l'échelle pancanadienne annoncé dans le budget fédéral 2024. Rappelons que l'Entente FACL est respectueuse des compétences du Québec en matière d'habitation, d'affaires municipales et d'aménagement du territoire, et permet d'appuyer les initiatives et priorités du Québec. Sa conclusion représente un gain important sur le plan intergouvernemental.

L'Accord asymétrique entre le Canada et le Québec sur le Programme national d'alimentation scolaire 2024 à 2027 a été signé en mars 2025. Cet accord s'inscrit dans le respect des compétences exclusives du Québec en lui permettant d'obtenir un financement maximal de 65 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir les services d'alimentation en milieu scolaire qu'il déploie sur son territoire.

En février 2025, deux accords ont été signés concernant des modifications en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants permettant au Québec d'obtenir un transfert de 9,8 milliards de dollars du gouvernement fédéral pour la période 2026-2027 à 2030-2031, tout en reconnaissant la compétence exclusive du Québec dans le domaine.

Cibles commerciales au-dessus des attentes

Le gouvernement du Québec dispose d'un réseau de représentation au Canada, composé de trois bureaux situés respectivement à Toronto, Ottawa et Moncton. En collaboration avec Investissement Québec International (IQI), les bureaux ont pour mandat de développer les marchés canadiens et d'assurer une présence institutionnelle du gouvernement du Québec auprès des autres gouvernements au Canada. Ils mènent des activités de représentation et de promotion, en assurant la diffusion d'une image réaliste et dynamique de la société québécoise.

Les bureaux du Québec au Canada ont, une fois de plus, dépassé amplement leurs cibles commerciales, établies par IQI. Au 31 mars 2025, les bureaux du Québec ont réalisé 265 millions de dollars de ventes fermes, soit 145 % de la cible de 183 millions de dollars, ainsi que 557 accompagnements d'entreprises. Enfin, le Canada demeure le principal client du Québec avec plus de 103,9 milliards de dollars d'exportations en biens et services selon le Calepin du commerce extérieur du Québec, édition hiver 2025.

Carte interactive pour en apprendre davantage sur les différentes nations et communautés autochtones

Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation aux réalités autochtones « Entre nations, on gagne à se connaître », le Ministère a mis en ligne une [carte interactive](#), qui permet de découvrir chacune des 11 nations autochtones du Québec, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Les 55 communautés autochtones du Québec y sont présentées avec divers renseignements sur le profil de leur nation d'appartenance.

Cette initiative vise à mettre en lumière les réalités distinctes des Premiers Peuples et souligner la richesse des différentes cultures, et ainsi contribuer à bâtir une société plus inclusive.

Programme de bourses et de formation en gouvernance de sociétés d'État

Au terme de la dernière année du programme triennal 2022-2025 qui s'adresse aux membres des minorités visibles et ethniques, 12 administratrices et administrateurs ont reçu une bourse leur permettant de participer au programme de certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés (CAS) de l'Université Laval afin d'obtenir la seule certification universitaire au Québec en gouvernance de sociétés. Depuis la première année du programme triennal, 71 administratrices et administrateurs ont suivi une formation spécifique en gouvernance des sociétés d'État, spécialement développée par le CAS, en collaboration avec le Secrétariat aux emplois supérieurs qui était responsable de sa mise en œuvre.

Ce programme à deux volets vise à accroître le bassin de membres de minorités visibles et de minorités ethniques formés à la gouvernance des sociétés d'État, tout en favorisant la représentativité au sein des conseils d'administration de ces organisations. Il contribue ainsi à la mise en œuvre d'une des recommandations du rapport du Groupe d'action contre le racisme, soit celle de « garantir la présence d'au moins un membre provenant d'une minorité visible au sein de la majorité des conseils d'administration des sociétés d'État ».

Création du Comité d'étude sur le respect des principes de la *Loi sur la laïcité de l'État* et sur les influences religieuses

Le ministre responsable de la Laïcité a annoncé, le 10 mars 2025, la création du Comité d'étude sur le respect des principes de la *Loi sur la laïcité de l'État* et sur les influences religieuses. Le Ministère assure le soutien des travaux de ce comité qui a pour mandat de dresser un portrait du respect de la laïcité et de la neutralité religieuse au sein des institutions de l'État et de faire des recommandations au gouvernement afin de renforcer et de préserver la laïcité au Québec. Il documentera également le phénomène des influences religieuses au sein des institutions. Le rapport du comité sera remis au gouvernement du Québec, au plus tard le 20 août 2025.

Campagne de sensibilisation aux réalités et aux conséquences du racisme dans le sport étudiant

En partenariat avec le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ), le Ministère a soutenu la réalisation de la campagne « [Mettons le racisme hors jeu](#) ». Lancée officiellement le 15 novembre 2024, cette campagne vise à sensibiliser la population québécoise aux réalités et aux conséquences du racisme dans le sport étudiant, en misant sur la collaboration des athlètes et des gens qui gravitent autour d'eux.

En 2024-2025, la campagne a été présentée lors de 12 événements sportifs organisés par le RSEQ, rejoignant 258 équipes sportives. Cette initiative s'inscrit dans la réponse du gouvernement aux recommandations du Groupe d'action contre le racisme.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au Plan stratégique

Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

Le Plan stratégique 2023-2027 du ministère du Conseil exécutif a été déposé le 7 juin 2023 à l'Assemblée nationale. Les grandes orientations stratégiques visent à assurer la pertinence, l'efficacité et la cohérence des actions du Ministère. Ces orientations tiennent compte des attentes des citoyennes et citoyens, des besoins de sa clientèle ainsi que de sa capacité organisationnelle.

Le 27 mars 2024, le [Plan stratégique 2023-2027](#) a été révisé afin de prendre en considération le transfert des responsabilités en matière de francophonie canadienne au ministère de la Langue française.

Au 31 mars 2025, l'ensemble des cibles des huit indicateurs ont été atteintes pour la deuxième année du Plan stratégique 2023-2027.

Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 1 : Soutenir efficacement le processus décisionnel

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
1.1 Contribuer à la prise de décision éclairée du Conseil des ministres	1.1.1 Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus	90 % et plus	96,6 % Atteinte	13
1.2 Soutenir le développement des compétences stratégiques des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève	1.2.1 Proportion des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève qui considèrent que les services reçus ont contribué au développement de leurs compétences stratégiques	83 %	96 % Atteinte	14

Orientation 2 : Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques et optimiser la communication gouvernementale

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
2.1 Accroître l'accessibilité, pour les citoyennes et citoyens, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres	2.1.1 Pourcentage de mémoires soumis dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive	95 % et plus	99,5 % Atteinte	16
2.2 Augmenter l'offre de contenus numériques gouvernementaux qui répondent aux besoins des citoyennes et citoyens dans Quebec.ca	2.2.1 Pourcentage d'augmentation du nombre de pages vues (valeur de départ 2022-2023 : 173 058 108 pages vues)	7 % par rapport à 2022-2023	20 % par rapport à 2022-2023 Atteinte	17
	2.2.2 Taux de satisfaction des citoyennes et citoyens à propos de l'utilité des pages de contenu numérique	77 %	77 % Atteinte	17

Orientation 3 : Améliorer les services à la clientèle et aux partenaires

Objectif	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Page
3.1 Soutenir les organismes publics dans l'application de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>	3.1.1 Taux de satisfaction des organismes publics accompagnés dans l'application de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>	78 %	97,9 % Atteinte	18

Objectif	Indicateur ²	Cible 2024	Résultat 2024	Page
3.2 Soutenir le développement des compétences numériques du personnel	3.2.1 Taux d'augmentation du nombre d'heures moyen par employée et employé consacré au développement des compétences numériques (nouvelle mesure : la valeur de départ sera établie, au plus tard, le 31 décembre 2023)	10 % par rapport à la mesure de départ	67 % par rapport à la mesure de départ Atteinte	19

² La mesure a été établie à 3,62 heures en moyenne par employée ou employé. Une augmentation de 20 %, répartie sur quatre ans, est ainsi visée au 31 décembre 2026.

Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des communautés autochtones

Objectif	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Page
4.1 Appuyer les Autochtones dans la réalisation de leurs projets de développement économique	4.1.1 Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone ³	180	377 Atteinte	20

Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 1 : Soutenir efficacement le processus décisionnel

OBJECTIF 1.1 :

CONTRIBUER À LA PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres, aussi appelé Conseil exécutif, est le principal organe décisionnel du gouvernement du Québec. Au cours de ses séances hebdomadaires, il prend les décisions concernant la mise en application des lois ainsi que celles concernant l'administration et le bon fonctionnement de l'État. Le Ministère soutient le Conseil des ministres dans ses activités, en assurant le traitement des dossiers qui lui sont soumis, en réalisant des analyses qui servent d'outils d'aide à la décision et en veillant à la tenue des séances.

Au cours des cinq dernières années, le taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services s'est maintenu au-dessus de 90 %.

Indicateur 1.1.1 : Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	90 % et plus	90 % et plus	90 % et plus	90 % et plus
Résultats	94,4 % Atteinte	96,6 % Atteinte	-	-

Dans une perspective d'amélioration continue, le Ministère a mesuré la satisfaction des membres du Conseil des ministres à l'égard des services reçus dans le cadre du processus décisionnel. Ces membres se sont déclarés satisfaits dans une proportion de 96,6 % à l'égard du soutien reçu du Ministère.

Par ailleurs, en 2024-2025, le Conseil des ministres a tenu 56 rencontres, au cours desquelles 1 957 dossiers lui ont été soumis, menant à la prise de 1 691 décrets de même que de 113 décisions, dont 61 relatives à des projets de loi. Parmi les dossiers soumis à son examen, on compte également 95 projets de règlement et 51 mémoires portant sur d'autres matières.

3 Incluant les emplois consolidés.

OBJECTIF 1.2 :

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES STRATÉGIQUES DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR ET DE LA RELÈVE

Le Ministère conseille et soutient le gouvernement en matière de gestion des emplois supérieurs. Il contribue au repérage de la relève, à la sélection des candidates et candidats qualifiés, au développement des compétences et à la reconnaissance de la performance des titulaires d'un emploi supérieur.

Dans le but de répondre aux exigences qu'a le gouvernement envers les titulaires d'un emploi supérieur, le Ministère souhaite renforcer son offre de services en la matière. Plus particulièrement, il vise à soutenir le développement des compétences stratégiques des personnes nommées à ces postes ainsi que celles de la relève afin qu'elles puissent réaliser leurs mandats de manière efficace.

Indicateur 1.2.1 : Proportion des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève qui considèrent que les services reçus ont contribué au développement de leurs compétences stratégiques

Au cours de l'année 2024-2025, le Ministère a sondé l'opinion des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève à l'égard de l'apport des services reçus sur le développement de leurs compétences stratégiques.

Par compétences stratégiques, on entend celles jugées essentielles à l'exercice de la fonction de titulaire d'un emploi supérieur et de la relève, identifiées dans les profils de compétences, ou celles qui favorisent une meilleure connaissance de l'environnement de la haute fonction publique et l'exercice de leurs fonctions.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	80 %	83 %	86 %	90 %
Résultats	96 % Atteinte	96 % Atteinte	-	-

Le taux de réponse du sondage a été de 76,4 %. Parmi les répondantes et répondants de 2024-2025, 96 % ont affirmé que les services reçus ont contribué au développement de leurs compétences stratégiques. La cible est donc atteinte.

Bien que le résultat soit équivalent à celui de l'année 2023-2024, on note une augmentation substantielle du pourcentage de répondantes et répondants se déclarant « Tout à fait d'accord » que chaque service reçu a contribué au développement de leurs compétences stratégiques, passant de 39 % à 53 %.

Les résultats de ce sondage serviront d'intrants pour actualiser l'offre de services du Ministère, qui vise à optimiser les compétences stratégiques des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève, et à valoriser leur rôle au sein de l'appareil gouvernemental.

Services évalués

Les services évalués lors du sondage visent notamment divers types de services-conseils, d'activités d'intégration et de développement, ainsi que le mentorat et la démarche de repérage et d'appui aux talents à haut potentiel.

Activités d'intégration et de développement

Les nouvelles personnes titulaires d'un emploi supérieur bénéficient d'activités d'intégration afin de les sensibiliser aux diverses facettes de leur rôle et de l'environnement dans lequel elles sont appelées à exercer leurs fonctions. Au cours de l'année 2024-2025, 72 activités d'intégration (de groupe ou individuelles) ont eu lieu, pour un total de 83 participations.

Le Ministère offre également aux titulaires d'un emploi supérieur des activités de développement et des services centrés sur les priorités gouvernementales. Certaines activités et certains services sont aussi offerts aux personnes désignées à titre de membres de la relève de la haute fonction publique.

Programme de mentorat

Un programme de mentorat est offert aux personnes désignées comme membres de la relève de la haute fonction publique ainsi qu'aux titulaires d'un emploi supérieur. Au total, 551 dyades mentors-mentorés ont été créées depuis le lancement du programme, en 2005, dont 49 dyades durant l'année 2024-2025. En tout, 100 dyades étaient actives au 31 mars 2025. Afin de soutenir les personnes dans leur rôle de mentor ou de mentoré, des outils ont été mis à leur disposition.

Cercle de la haute fonction publique

Cette activité vise à enrichir la vision des titulaires d'un emploi supérieur de tous les domaines de l'administration publique, à faire connaître les expériences vécues au sein d'autres administrations ainsi qu'à favoriser le partage sur les enjeux et les défis institutionnels ou gouvernementaux, dans une perspective d'inspiration et d'innovation. Au cours de 2024-2025, 5 activités ont été offertes, pour un total de 1 111 participations.

Séminaires et autres activités de perfectionnement

Ces activités visent le développement et la mise à niveau des compétences des titulaires d'un emploi supérieur. En 2024-2025, 21 activités de développement ont eu lieu, pour un total de 911 participations.

Éthique et déontologie

Le Ministère offre aux titulaires d'un emploi supérieur des services-conseils en matière d'éthique et de déontologie. Il les accompagne et les soutient tout au long de leur carrière en la matière, incluant la période d'après-mandat, selon l'une ou l'autre des formes suivantes :

- le traitement des déclarations transmises par les personnes pressenties pour occuper un emploi supérieur et la communication des règles applicables et des comportements attendus, en s'assurant notamment que les personnes candidates à un emploi supérieur ont rempli des déclarations d'intérêts, qu'elles ont dénoncé leurs intérêts une fois qu'elles sont nommées et qu'il n'y a pas d'incompatibilité de fonctions quant à leur situation ;
- la recommandation de mesures de protection ou de mitigation afin d'éviter des conflits d'intérêts ;
- des services-conseils individualisés en réponse à des enjeux de nature éthique et déontologique, le traitement de demandes d'information et la participation à des rencontres à la demande de personnes titulaires d'un emploi supérieur afin de discuter avec elles de questions d'éthique et de déontologie.

Des services de sensibilisation et de formation sont également mis en place, tels que :

- des formations sur l'éthique et la déontologie offertes aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein ;
- une section de textes et de capsules concernant l'éthique et la déontologie diffusée sur le site Web destiné aux titulaires d'un emploi supérieur.

Orientation 2 : Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques et optimiser la communication gouvernementale

OBJECTIF 2.1 :

ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ, POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS, DU CONTENU DES MÉMOIRES SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES

Les dossiers soumis au Conseil des ministres à l'aide d'un mémoire peuvent inclure un contenu qui devient accessible lorsque la décision a été annoncée ou rendue publique. Ce contenu peut prendre la forme d'une partie accessible d'un mémoire, d'une analyse d'impact réglementaire ou d'un document destiné à être rendu public qui contient l'essentiel de l'information se trouvant normalement dans la partie accessible d'un mémoire.

En 2022-2023, 95 % des mémoires ont vu leur contenu accessible diffusé. Pour la période 2023-2027, le Ministère vise le maintien de cet acquis, avec 95 % et plus du contenu accessible des mémoires faisant annuellement l'objet d'une diffusion numérique proactive.

Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de mémoires soumis dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	95 % et plus	95 % et plus	95 % et plus	95 % et plus
Résultats	99,5 % Atteinte	99,5 % Atteinte	-	-

Les résultats de 2024-2025 sont demeurés au même niveau que l'année précédente. Une fois de plus, ils surpassent la cible visée. Cela démontre que l'application de la directive établissant les principes et les obligations des ministères et organismes concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires soumis au Conseil des ministres et le suivi effectué par le Ministère ont produit l'effet escompté.

OBJECTIF 2.2 :

AUGMENTER L'OFFRE DE CONTENUS NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DES CITOYENNES ET CITOYENS DANS QUÉBEC.CA

Le site Québec.ca contribue à la mise en œuvre de la Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales. Cette plateforme est la porte d'entrée de l'information et des services gouvernementaux du Québec. Elle offre une expérience numérique standardisée pour toutes les utilisatrices et tous les utilisateurs, et regroupera à terme plusieurs centaines de sites Web et services du gouvernement du Québec.

Québec.ca vise trois objectifs généraux, soit informer, sensibiliser et promouvoir l'action gouvernementale en toute transparence en permettant à la population d'accéder facilement à une information juste et claire.

Dans le but de soutenir les orientations des différentes instances gouvernementales, le Ministère augmente en continu l'offre de contenus numériques gouvernementaux dans Québec.ca, ce qui permet de répondre aux besoins grandissants de la population en matière d'information.

Le Ministère prend en compte l'évolution des besoins des ministères, de la population ainsi que de l'opinion publique, et il vise une augmentation de 10 % du nombre de pages vues dans Québec.ca d'ici 2027. Il s'engage également à mesurer la satisfaction des citoyennes et citoyens afin de s'assurer de l'utilité de l'information diffusée.

Indicateur 2.2.1 : Pourcentage d'augmentation du nombre de pages vues

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	4 % par rapport à 2022-2023 ⁴	7 % par rapport à 2022-2023	9 % par rapport à 2022-2023	10 % par rapport à 2022-2023
Résultats	9 % par rapport à 2022-2023 Atteinte	20 % par rapport à 2022-2023 Atteinte	-	-

En 2024-2025, la hausse du nombre de pages vues dans Québec.ca, soit 18 681 664, est attribuable à la migration de plusieurs contenus fort populaires, tels que ceux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du Registraire des entreprises, intégrés en 2023-2024, qui ont généré un achalandage considérable. De plus, les contenus de 10 sites et de 14 nouveaux sujets ont été ajoutés dans Québec.ca.

Indicateur 2.2.2 : Taux de satisfaction des citoyennes et citoyens à propos de l'utilité des pages de contenu numérique

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	75 %	77 %	79 %	81 %
Résultats	75 % Atteinte	77 % Atteinte	-	-

Après chaque consultation sur le site Québec.ca, les utilisatrices et utilisateurs sont invités à répondre à une question sur l'utilité de la page consultée et inscrire un commentaire dans un but d'amélioration continue. Ainsi, parmi les utilisatrices et utilisateurs qui ont répondu à la question, 77 % ont affirmé que l'information leur avait été utile.

Lorsque les commentaires recueillis représentent une piste d'amélioration ou de développement des contenus de la plateforme, le Ministère collabore avec les ministères concernés afin que des actions soient prises pour répondre aux attentes et bonifier l'expérience client.

⁴ Valeur de départ : 173 058 108 pages vues.

Orientation 3 : Améliorer les services à la clientèle et aux partenaires

OBJECTIF 3.1 :

SOUTENIR LES ORGANISMES PUBLICS DANS L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Ministère s'est engagé à contribuer à l'évolution d'une culture d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. À cet effet, il consolide graduellement son rôle stratégique auprès des personnes responsables en ces domaines, en élargissant la portée des services offerts (formations, services-conseils, outils, etc.) à l'ensemble des organismes publics.

Indicateur 3.1.1 : Taux de satisfaction des organismes publics accompagnés dans l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	75 %	78 %	81 %	85 %
Résultats	97,7 % Atteinte	97,9 % Atteinte	-	-

En 2024-2025, le taux de satisfaction des organismes publics qui ont bénéficié d'un accompagnement par le Ministère dans l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès)* est de 97,9 %. Ce taux est calculé à partir d'un logiciel qui remet une évaluation automatique par courrier électronique aux personnes responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels (ci-après nommées personnes responsables) ayant bénéficié d'un service-conseil. Ainsi, le Ministère a reçu 190 réponses sur 356 évaluations automatiques transmises. Soulignons que, comparativement à l'an dernier, le taux de participation a augmenté d'environ 3 points de pourcentage pour atteindre 53 %. Les demandes de services-conseils portaient majoritairement sur le traitement de demandes d'accès à des documents administratifs et sur la compréhension des principes de protection des renseignements personnels.

Le Ministère a poursuivi l'élaboration d'outils d'accompagnement, de gabarits de registre ainsi que de capsules d'information, le tout destiné aux personnes responsables dans les organismes publics.

Le Ministère a diffusé plus de 70 publications LinkedIn sur l'accès aux documents, la protection des renseignements personnels et des règlements par l'entremise de questions éclair, de définitions, de précisions ainsi que des contenus de sensibilisation. Par ailleurs, il a transmis 5 infolettres faisant état de diverses annonces et de cas jurisprudentiels à plus de 2 000 personnes abonnées.

Dans le cadre des rencontres destinées au réseau des personnes responsables, le Ministère a tenu plusieurs webinaires, dont trois sous le thème des bonnes pratiques en matière d'accès aux documents administratifs et de protection des renseignements personnels. Il a également souligné la Journée internationale du droit à l'information en animant, en septembre 2024, un webinaire sur les décisions marquantes de 2023 en cette matière. Fait à noter, une moyenne de 694 personnes a assisté à ces webinaires. Le Ministère a aussi présenté un webinaire portant sur les douze principes de protection des renseignements personnels dans le cadre de l'acquisition de compétences transversales du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le Ministère a par ailleurs continué de solidifier ses liens avec le réseau du secteur municipal. Il a aussi amorcé des rencontres avec le réseau de l'enseignement supérieur et de l'éducation et les ordres professionnels pour évaluer leurs besoins en matière d'accompagnement et ainsi développer des outils pouvant leur être utiles dans l'application de la *Loi sur l'accès*.

**OBJECTIF 3.2 :
SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DU PERSONNEL**

À l'ère du numérique et des nouvelles technologies de l'information, l'utilisation de nouveaux outils bureautiques et l'application de mesures renforcées de sécurité de l'information modifient en profondeur le travail du personnel au sein de l'organisation tout en contribuant à la transformation numérique du Ministère.

La transformation numérique contribue à la performance des équipes, notamment par l'automatisation de certaines opérations, par la simplification des analyses de bases de données et en favorisant la communication et la collaboration. Le développement et l'acquisition de compétences au soutien de la transformation numérique constituent une condition essentielle à la réussite de ce virage.

Ainsi, dans un environnement de plus en plus axé sur la technologie, le Ministère compte augmenter le nombre d'heures moyen de formation par personne dans le domaine numérique afin d'appuyer le développement des compétences et d'accélérer sa transformation numérique.

Indicateur 3.2.1 : Taux d'augmentation du nombre d'heures moyen par employée et employé consacré au développement des compétences numériques

Mesure de départ : La mesure a été établie à 3,62 heures en moyenne par employé. Une augmentation de 20 %, répartie sur quatre ans, est ainsi visée au 31 décembre 2026.

	2023	2024	2025	2026
Cibles	5 % par rapport à la mesure de départ	10 % par rapport à la mesure de départ	15 % par rapport à la mesure de départ	20 % par rapport à la mesure de départ
Résultats	20 % par rapport à la mesure de départ Atteinte	67 % par rapport à la mesure de départ Atteinte	-	-

En 2024, le Ministère a offert des formations à son personnel pour soutenir et accélérer la transformation numérique. Chaque année, il identifie et analyse les besoins en développement de compétences numériques, incluant l'intelligence artificielle, afin d'offrir deux calendriers de formation à l'ensemble du personnel y compris les gestionnaires.

Pour une deuxième année consécutive, le Ministère a dépassé la cible initiale du nombre d'heures moyen de 3,98 heures par employée et employé consacré au développement des compétences numériques avec un résultat de 6,03 heures.

Les principales raisons de ce dépassement sont les nombreuses opportunités de formation offertes et la sensibilisation du personnel à l'importance de renforcer leurs compétences numériques. Les heures de stage en technologie numérique ont également contribué au dépassement de la cible de 2024. De plus, trois conférences de deux heures sur l'intelligence artificielle, marquées par une forte participation du personnel, ont aussi augmenté les heures de formation consacrées au développement des compétences en la matière.

Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des communautés autochtones

OBJECTIF 4.1 :

APPUYER LES AUTOCHTONES DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Ministère reconduit son objectif de créer des conditions qui permettent aux Autochtones de consolider leurs moyens et d'améliorer leur niveau de vie. En vigueur depuis 2022-2023, le [Fonds d'initiatives autochtones IV \(FIA IV\)](#) représente un investissement de 188,4 millions de dollars sur une période de cinq ans. À l'instar du FIA III, il a pour objectif, notamment, d'offrir aux Autochtones les moyens financiers de réaliser les projets priorités par chaque communauté, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire.

Indicateur 4.1.1 : Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone⁵

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	150	180	190	200
Résultats	311 Atteinte	377 Atteinte	-	-

En 2024-2025, le Ministère a financé 69 projets dans le cadre du FIA IV, volet développement économique. Un nombre croissant des demandes a été constaté en raison de la notoriété acquise de ce programme depuis quelques années.

Le FIA IV s'adresse notamment aux communautés autochtones, aux entreprises autochtones, aux entrepreneuses autochtones, aux entrepreneurs autochtones de 35 ans et moins, aux entreprises d'économie sociale autochtones, aux organisations mandatées pour représenter des nations et des communautés autochtones, aux organismes d'action communautaire autochtones ainsi qu'aux organismes à but non lucratif.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Dans sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens (DSC), le Ministère exprime ses engagements en matière de diligence, d'équité, de respect, de confidentialité et d'accessibilité, et affirme sa volonté d'assurer la qualité de l'information transmise ainsi que celle des services offerts aux citoyennes et citoyens, aux entreprises, aux institutions et aux organismes.

De plus, des engagements sur les normes de service y sont présentés en ce qui a trait aux délais de traitement des dossiers et aux cibles. La DSC stipule également les modalités permettant d'exprimer un commentaire ou de formuler une plainte.

⁵ Incluant les emplois consolidés.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

La DSC a été mise en œuvre le 28 octobre 2021 et la plus récente mise à jour a été effectuée le 26 février 2024. Dans un souci d'amélioration continue, les mises à jour prennent en considération les commentaires reçus et les changements concernant l'offre de services du Ministère, le cas échéant.

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Programmes relatifs aux relations canadiennes Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables, à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.	93 % Atteinte	85 %	98 % Atteinte	28 jours
Programme Fonds d'initiatives autochtones Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables ⁶ , à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.	99 % Atteinte	85 %	97 % Atteinte	14 jours
Appel public de candidatures à l'Ordre national du Québec Traiter les candidatures reçues ⁷ dans un délai maximal de 15 semaines.	100 % Atteinte	100 %	100 % Atteinte	7 semaines
Traitement des commentaires et des plaintes Traiter les commentaires et les plaintes ⁸ dans un délai maximal de 20 jours ouvrables.	100 % Atteinte	100 %	100 % Atteinte	1 jour

Explication des résultats obtenus

Programmes relatifs aux relations canadiennes

Deux programmes d'aide financière soutiennent les initiatives en matière de relations canadiennes :

- Programme d'appui aux relations canadiennes : augmenter la connaissance et la compréhension du Québec ailleurs au Canada en soutenant le développement de liens entre les Québécois et les autres Canadiens de la société civile ;
- Programme d'appui à la recherche : soutenir la recherche universitaire sur les questions d'affaires intergouvernementales canadiennes et de fédéralisme ainsi que des études québécoises.

Dans le cadre de ces deux programmes, le traitement des demandes a été réalisé à l'intérieur du délai maximal de 60 jours, pour 98 % des demandes reçues en 2024-2025. La rigueur dans les suivis des dossiers et le service rendu avec diligence ont contribué au dépassement de la cible établie à 85 %.

6 À l'exception des demandes qui requièrent l'intervention d'autres instances gouvernementales.

7 Le traitement administratif des candidatures à l'Ordre national du Québec, effectué par le personnel du Ministère, débute à la fin octobre et se termine à la mi-février.

8 Une plainte est considérée comme fondée lorsque son objet concerne l'accès aux services offerts par le Ministère, le traitement de dossiers sous sa responsabilité ou la qualité de la prestation des services rendus par son personnel.

Programme Fonds d'initiatives autochtones

Le Fonds d'initiatives autochtones IV (FIA IV) est un programme d'aide financière destiné aux milieux autochtones du Québec qui s'échelonne sur une période de cinq ans (2022-2023 à 2026-2027). Il est administré par le Ministère et compte sept volets distincts, soit : développement économique ; infrastructure communautaire ; garantie de prêt ; action communautaire ; développement social ; soutien à la consultation et aide aux Autochtones en milieu urbain.

Le FIA IV soutient financièrement des projets prometteurs qui démontrent des possibilités de retombées importantes et porteuses pour les communautés autochtones. Le financement du FIA IV est en complément aux autres sources d'aide gouvernementale.

Au cours de 2024-2025, 105 demandes de financement ont été traitées dans le cadre du FIA IV. Parmi celles-ci, 102 demandes ont été analysées à l'intérieur du délai maximal de 60 jours. Le délai moyen pour l'analyse d'un dossier est de 14 jours.

Appel public de candidatures à l'Ordre national du Québec

Depuis 1985, le premier ministre du Québec rend hommage aux personnes d'exception qui, par leurs réalisations, leurs valeurs et leurs idéaux, ont marqué l'évolution et le rayonnement du Québec. Il leur confère les titres prestigieux de chevalier ou de chevalière, d'officier ou d'officière, ou de grand officier ou de grande officière de l'Ordre national du Québec. Tous les ans, le Conseil de l'Ordre lance, notamment dans les médias, un appel public de candidatures.

Conformément à sa DSC, le Ministère dispose de 15 semaines pour traiter l'ensemble des dossiers de candidatures, soit de la fin octobre à la mi-février, après quoi s'amorce la période d'évaluation par les membres du Conseil de l'Ordre. Pour 2024-2025, le traitement de 222 dossiers de candidatures a été effectué à l'intérieur de ce délai par le Secrétariat de l'Ordre nationale du Québec. Par la suite, le cahier d'évaluation, contenant la totalité des fiches synthèses des candidatures, a été envoyé le 11 février aux membres du Conseil de l'Ordre aux fins de l'évaluation des fiches par celui-ci.

Suivi des plaintes

Au cours de l'année 2024-2025, aucune plainte fondée n'a été enregistrée.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2025, le Ministère disposait d'un effectif total de 1 255 personnes, dont 96,3 % formaient l'effectif régulier et 3,7 %, l'effectif occasionnel. Dans l'ensemble, 80,6 % de l'effectif travaille dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, 67,1 % du personnel œuvre aux communications gouvernementales, soit 842 personnes.

Effectif au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité (programme)	2023-2024	2024-2025	Écart
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur ⁹	-	-	-
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif ¹⁰	1 080	1 098	+ 18
3. Relations canadiennes	47	45	- 2
4. Relations avec les Premières Nations et les Inuit	58	65	+ 7
5. Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité	18	19	+ 1
6. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	31	28	- 3
Total	1 234	1 255	+ 21

La hausse de l'effectif du deuxième secteur d'activité, au 31 mars 2025, découle principalement de postes vacants qui ont été pourvus au cours de l'exercice 2024-2025.

La hausse de l'effectif du quatrième secteur d'activité s'explique par l'intensification des efforts afin d'établir des relations harmonieuses entre les Autochtones et le gouvernement du Québec, notamment par le soutien aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement ainsi que la coordination des initiatives pour favoriser la promotion des 11 nations autochtones du Québec.

Formation et perfectionnement du personnel

L'information relative à la formation et au perfectionnement du personnel est présentée selon les conditions et modalités prévues dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En 2024, le Ministère a investi 1,67 % de sa masse salariale en formation et perfectionnement de son personnel, soit 1 929 233 \$. Cette somme dépasse ainsi la cible de 1 % établie par la *Loi* à l'égard des compétences. Les dépenses de formation admissibles comprennent les coûts directs, soit les frais d'inscription, ainsi que les coûts indirects, notamment les frais de déplacement et le salaire versé au personnel.

⁹ Le personnel n'est pas assujéti à la *Loi sur la fonction publique* et n'est donc pas comptabilisé dans le présent exercice.

¹⁰ Les services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif incluent le personnel relié aux communications pour l'ensemble des organisations gouvernementales.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale (%)	1,27	1,43	1,67

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023	2024
Cadre	1,77	1,83	2,93
Professionnel	2,32	2,00	3,93
Fonctionnaire	4,42	8,70	4,28
Total ¹¹	2,74	3,85	3,89

Somme allouée par personne

	2022	2023	2024
Somme allouée par personne ¹²	1 018 \$	1 159 \$	1 412 \$

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire (taux de roulement) de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et employés réguliers (temporaires et permanents, excluant les titulaires d'un emploi supérieur) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant l'année financière et le nombre moyen d'employées et employés au cours de cette même période. Dans le tableau qui suit, le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Taux de départ volontaire du personnel régulier¹³

	Nombre 2022-2023	Taux 2022-2023 (%)	Nombre 2023-2024	Taux 2023-2024 (%)	Nombre 2024-2025	Taux 2024-2025 (%)	Taux de la fonction publique 2024-2025 (%) ¹⁴
Retraite	29	2,6	23	2,0	23	2,0	2,0
Démission	24	2,2	28	2,4	29	2,5	3,1
Mutation de sortie	88	7,9	90	7,8	63	5,4	3,8
Total - Départ volontaire ¹⁵	141	12,6	141	12,3	115	9,9	9,0
Nombre moyen d'employées et d'employés durant la période de référence	1 116	s. o.	1 150	s. o.	1 166	s. o.	s. o.

11 Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

12 Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

13 Les données pour 2022-2023 et 2023-2024 ont été redressées en fonction des informations transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

14 Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire pour la fonction publique représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation et à la moyenne des taux de mutation de sortie de chaque organisation puisqu'ils comprennent les mouvements de type mutation de sortie.

15 Total des employées et employés ayant pris leur retraite, ayant démissionné et ayant effectué une mutation de sortie.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois. Le Ministère a surpassé sa cible lors de la sixième année du Plan gouvernemental de régionalisation.

Emplois régionalisés au 30 septembre 2024

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés ¹⁶ par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2024
22	25

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Le tableau suivant présente le budget initial et les dépenses prévues au 31 mars pour l'exercice 2024-2025 ainsi que les dépenses réelles de 2023-2024 liées aux activités du Ministère. Le budget de dépenses initialement alloué au Ministère pour l'exercice 2024-2025, était de 717,3 millions de dollars, alors que les dépenses prévues s'élevaient à 730,7 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable aux mesures du Budget 2024-2025 qui ne sont pas intégrées aux crédits du Ministère en début d'année et qui sont ajoutées à la suite d'un recours au Fonds de suppléance.

Dépenses et évolution par secteur d'activité (par programme)

Secteur d'activité (programme)	Budget de dépenses 2024-2025 ¹⁷ (000 \$)	Dépenses estimées au 31 mars 2025 ¹⁸ (000 \$)	Écart (000 \$)	Dépenses réelles 2023-2024 ¹⁹ (000 \$)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	777,7	1 094,6	316,9	872
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	126 453,6	142 110,0	15 656,4	172 626
3. Relations canadiennes	16 814,2	12 766,5	(4 047,7)	16 321
4. Relations avec les Premières Nations et les Inuit	423 832,5	446 367,4	22 534,9	445 267
5. Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité ²⁰	16 469,3	16 151,1	(318,2)	14 066
6. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	132 927,6	112 192,5	(20 735,1)	275 244
Total	717 274,9	730 682,1	13 407,2	924 397

16 Emplois régionalisés au 30 septembre 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

17 Budget de dépenses 2024-2025 présenté dans le volume Crédits et dépenses des portefeuilles.

18 Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés. Les écarts entre le budget de dépenses 2024-2025 et les dépenses prévues au 31 mars 2025 ont fait l'objet de virement ou, le cas échéant, de recours au Fonds de suppléance. Ces virements et ces recours au Fonds de suppléance ont été autorisés par le Conseil du trésor.

19 Comptes publics 2023-2024.

20 Secteur d'activité qui inclut la Commission d'accès à l'information.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Le Ministère soutient le gouvernement dans sa volonté d'augmenter l'efficacité de l'État par la transformation numérique, entre autres, par la modernisation de services offerts et la mise en place de divers outils afin de répondre aux besoins et aux attentes de l'organisation qui est en constante évolution.

Une nouvelle solution informatique a été mise en place au cours de l'année financière 2024-2025, soit des tableaux de bord permettant de suivre les indicateurs de gestion des différents ministères du gouvernement du Québec.

Le Ministère a également investi des efforts importants dans les travaux de réalisation du projet de refonte du système de suivi des dossiers décisionnels et du programme de consolidation des centres de traitement informatique. Ces deux projets majeurs se poursuivront en 2025-2026.

Les ressources informationnelles soutiennent la réalisation de la mission du Ministère et contribuent à l'atteinte des objectifs spécifiés dans sa planification stratégique. Par la réalisation des cibles inscrites dans le plan de transformation numérique, le Ministère contribue directement à l'accroissement et à l'amélioration de ses services numériques.

Au cours de l'année financière 2024-2025, les investissements et les dépenses réels ont totalisé 4,7 millions de dollars. Le budget d'investissement alloué aux ressources informationnelles était de l'ordre de 2,8 millions de dollars, alors que l'utilisation réelle a été de 2,2 millions de dollars. Le budget de dépenses alloué aux activités en ressources informationnelles était de 2,5 millions de dollars et la dépense réelle a été équivalente.

Investissements et dépenses en ressources informationnelles en 2024-2025

	Investissements (M\$)	Dépenses (M\$)
Coûts prévus	2,8	2,5
Coûts réels	2,2	2,5
Écarts	0,6	-

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, le Ministère rend compte de la répartition de son effectif et de tout contrat de service de 25 000 \$ ou plus.

Répartition des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés²¹

Catégorie ²²	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2023-2024 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	221 754,17	250,17 ²³	222 004,34	121,56	120,5	1,06
2. Personnel professionnel	1 611 392,54	12 469,52	1 632 862,05	889,15	871,9	17,25
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	387 284,87	2 971,25	390 162,12	213,64	214,1	-0,36
4. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	4 045,50	117,43	4 162,93	2,28	2,4	-0,12
Sous-total	2 224 383,08	15 808,37	2 240 191,44	1 226,63	1 208,8	17,83
Personnes recrutées à l'extérieur du Québec pour exercer des fonctions au sein d'une représentation	32 509	0	32 509	17,8	18,5	-0,7
Total	2 256 892,08	15 808,37	2 272 700,44	1 244,43	1 227,3	17,13

Explications des principaux écarts

La hausse des heures rémunérées pour le personnel professionnel découle des postes vacants pourvus dans certains secrétariats de soutien au Conseil exécutif.

21 Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

22 Les étudiantes et étudiants, et les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans le tableau.

23 Il s'agit d'heures effectuées par du personnel professionnel promu cadre en cours d'année.

Contrats de service

Au cours de l'année 2024-2025, le Ministère a conclu 33 contrats de service qui comportent une dépense de 25 000 \$ et plus, pour une valeur totalisant 9 948 562 \$.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

	Nombre	Valeur (000 \$)
Contrats de service avec une personne physique ²⁴	8	1 170
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²⁵	25	8 779
Total des contrats de service	33	9 949

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Ministère contribue à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028.

RÉSULTATS OBTENUS POUR LA PÉRIODE 2024-2025

Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel

(Sous-objectif 3.2.1 de la SGDD)

Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel avec les Premières Nations et les Inuit	1.1 Nombre de projets qui contribuent à la diffusion des cultures autochtones soutenus	38	65 Atteinte

Au total, 67 projets contribuant à la diffusion des cultures autochtones ont été financés, soit 58 projets dans le cadre du programme Projets ponctuels autochtones (PPA) et 9 projets dans celui du Fonds d'initiatives autochtones IV (FIA IV).

²⁴ Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

²⁵ Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Appuyer l'entrepreneuriat, des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité
(Sous-objectif 3.2.2 de la SGDD)

Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
2. Appuyer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes autochtones	2.1 Nombre d'emplois créés et consolidés par les projets d'entrepreneuriat soutenus, qui sont réalisés par les jeunes et les femmes autochtones	43	91 Atteinte

Pour appuyer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes autochtones, 26 projets ont été financés. Au total, 91 emplois ont été créés ou consolidés dans le cadre du FIA IV. À noter que les entrepreneuses et entrepreneurs autochtones peuvent présenter leurs projets pendant toute la durée du programme, soit cinq ans. Par conséquent, le nombre de demandes peut varier d'une année financière à l'autre puisque l'enveloppe consacrée à cette initiative n'est pas répartie par année financière.

Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales
(Sous-objectif 5.1.1 de la SGDD)

Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
3. Évaluer la durabilité des interventions du Ministère	3.1 Proportion de nouvelles interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	65 %	100 % Atteinte

Une évaluation de la durabilité a été effectuée sur les trois interventions organisationnelles suivantes :

- *Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux ;*
- Programme d'appui à la recherche ;
- Opération couverture cellulaire.

Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité
(Sous-objectif 5.3.4 de la SGDD)

Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	4.1 Proportion des programmes de soutien financier normés (nouveaux ou renouvelés) qui incluent des critères de durabilité	40 %	100 % Atteinte

Lors de son renouvellement, le Programme d'appui à la recherche a intégré un critère de durabilité. Les travaux visant à identifier des critères de durabilité pouvant être intégrés aux programmes de soutien financier normés se sont poursuivis.

Accroître la part des acquisitions responsables
(Sous-objectif 5.4.1 de la SGDD)

Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5. Accroître la part des acquisitions responsables	5.1 Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables	25 %	56 % Atteinte

Parmi les acquisitions effectuées en 2024-2025, 56 % d'entre elles ont intégré au moins une composante responsable. Afin d'augmenter la proportion d'acquisitions responsables, des actions ont été entreprises, comme la vérification de certaines acquisitions, la sensibilisation et l'accompagnement du personnel ainsi que l'inclusion d'une marge préférentielle ou d'une exigence dans des appels d'offres publics.

Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux
(Sous-objectif 5.5.1 de la SGDD)

Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
6. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques	6.1 Taux de l'indice de maturité numérique responsable au Ministère	45 %	58 % Atteinte

Afin d'atteindre le pourcentage de maturité numérique responsable, le Ministère a mis l'accent sur la performance environnementale de ses activités numériques. Notamment, un plan d'action en maturité numérique responsable 2024-2028 a été élaboré pour cibler des mesures qui permettront d'avoir des résultats concrets dans la réduction de l'impact environnemental.

Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles
(Sous-objectif 5.7.1 de la SGDD)

Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
7. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	7.1 Proportion d'immeubles occupés principalement par le Ministère, dont la Société québécoise des infrastructures est propriétaire, qui ont une attestation ICI on recycle +	50 %	50 % Atteinte

Le Ministère a optimisé sa gestion de matières résiduelles dans les locaux qu'il occupe à l'édifice Jean-Talon, pour lesquels il a reçu l'attestation ICI on recycle +, niveau Performance.

Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État
(Sous-objectif 5.8.2 de la SGDD)

Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
8. Sensibiliser les nouveaux employés au transport actif, au transport collectif et aux solutions de rechange à l'auto solo	8.1 Pourcentage de nouveaux employés sensibilisés lors de leur séance d'accueil	100 %	100 % Atteinte

En 2024-2025, tous les nouveaux membres du personnel qui ont participé à la séance d'accueil du Ministère ont été sensibilisés à la mobilité durable.

Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
Aucune recommandation en 2024-2025	S. O.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Résultats relatifs aux mesures du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022 (prolongé jusqu'en 2024)

Durant la période de prolongation de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2024, le Ministère a poursuivi son travail en lien avec les priorités régionales de cette stratégie.

Les tableaux suivants présentent les mesures du plan d'action du Ministère et leur état d'avancement en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit, pour les trois régions visées.

Abitibi-Témiscamingue

Réponse	État de réalisation
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser les échanges interculturels entre les populations autochtones et non autochtones pour faciliter la mise en place de nouveaux lieux de dialogue.	En cours

Côte-Nord

Réponse	État de réalisation
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser le rapprochement entre les organisations autochtones et non autochtones.	En cours

Montréal

Réponse	État de réalisation
Soutenir et accompagner les organisations autochtones de la métropole dans la réalisation de leurs projets sociaux, culturels, politiques et économiques. Ponctuel et ciblé, ce soutien pourra emprunter différentes formes (coordination, formation, transfert de connaissances, soutien financier, etc.).	En cours

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* a pour objet de faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard d'un organisme public et d'établir un régime général de protection contre les représailles.

Le Ministère n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles durant la période du 1^{er} avril 2024 au 29 novembre 2024. Par la suite, le Protecteur du citoyen est devenu le responsable exclusif en matière de traitement des divulgations d'actes répréhensibles.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

Pour 2024-2025, la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif du Ministère est en progression. Les actions appropriées se poursuivent afin d'atteindre les cibles de 2028.

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	76	6,44	82	6,78	94	7,70
Membres des minorités ethniques	32	2,71	38	3,14	40	3,28
Personnes handicapées	17	1,44	18	1,49	20	1,64
Personnes autochtones	7	0,59	7	0,59	6	0,49
Femmes	827	70,08	848	70,14	849	69,53

À moins d'indications contraires de la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2028 ²⁶ :

- Membres des minorités visibles : 16,6 %
- Membres des minorités ethniques : 4,0 %
- Personnes handicapées : 2,4 %
- Personnes autochtones : 1,0 %
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation dans l'ensemble de l'effectif.

²⁶ Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence - Personnel d'encadrement au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence - Personnel d'encadrement au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence - Personnel d'encadrement au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	3	3,26	4	4,35	4	4,35
Membres des minorités ethniques	3	3,26	3	3,26	3	3,26
Personnes handicapées	1	1,09	1	1,09	1	1,09
Personnes autochtones	2	2,17	2	2,17	1	1,09
Femmes	60	65,22	60	65,22	59	64,13

À moins d'indications contraires sur la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2028 ²⁷ :

- Membres des minorités visibles : 7,1 %
- Membres des minorités ethniques : 3,0 %
- Personnes handicapées : 0,5 %
- Personnes autochtones : 1,2 %
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation au sein du personnel d'encadrement.

²⁷ Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

Autres mesures ou actions en 2024-2025 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupes visés ²⁸	Personnes visées
Transmission des offres d'emplois auprès de cinq organismes d'aide à l'emploi œuvrant pour des membres des groupes visés.	Membres des minorités visibles et ethniques Personnes handicapées Personnes autochtones	Étudiants et travailleurs
Participation à deux événements promotionnels qui ont pour clientèle des membres des groupes visés ; Salon de l'emploi inversé de Québec international (26 septembre 2024) et MAMU ! Salon de l'Emploi Autochtone (7 juin 2024).	Membres des minorités visibles et ethniques Personnes handicapées Personnes autochtones	Étudiants et travailleurs
Rencontre interéquipes du Ministère afin de discuter, notamment, des enjeux et des défis identifiés en matière d'attraction et de rétention, de leurs connaissances des réalités des communautés autochtones ainsi que des moyens pour joindre les communautés autochtones.	Personnes autochtones	Étudiants et travailleurs

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Lors de l'élaboration ou la révision de son cadre légal et réglementaire, le Ministère analyse les incidences potentielles de ses projets selon les fondements de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. Cette politique vise la réduction de la charge administrative et financière des entreprises afin d'accroître leur compétitivité et de stimuler leur développement.

Application de la règle du « un pour un »

Le Ministère n'est pas visé par la règle du « un pour un » prévue dans la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. Cette règle prévoit que tout ministère ou organisme visé par cette politique qui propose l'adoption d'une nouvelle formalité administrative doit, au même moment, proposer d'abolir une formalité administrative existante.

²⁸ Les groupes visés sont les suivants : membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes.

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

En 2024-2025, le projet de loi n° 98, *Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral*, a fait l'objet d'une analyse d'impact réglementaire.

Allègement administratif

Le Ministère n'est pas assujéti à l'exigence visant la réduction de 20 % du coût des formalités administratives. Conséquemment, aucune reddition de comptes n'est faite à ce sujet.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Accès à l'information

Au cours de l'année 2024-2025, le Ministère a reçu 143 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Certaines demandes reçues en fin d'année financière ont été traitées dans l'année financière qui a suivi :

- 3 demandes reçues en 2023-2024 ont été traitées au cours de l'année 2024-2025 ;
- 5 demandes reçues en 2024-2025 ont été traitées au cours de l'année 2025-2026.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	
	143

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	123	5	0
21 à 30 jours	11	2	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	134	7	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	19	1	0	s. o.
Partiellement acceptée	31	4	0	9, 14, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 40, 48, 53, 54, 9 CDLP ²⁹
Refusée (entièrement)	33	0	0	1, 9, 14, 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 33, 34, 36, 37, 39, 47, 53, 54, 9 CDLP
Autres	51	2	0	48 Désistement Aucun document

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	3

Protection des renseignements personnels

La responsable de la protection des renseignements personnels du Ministère assure un rôle-conseil auprès des unités administratives en émettant des avis sur les différentes questions qui lui sont adressées. Par exemple, sur la circulation interne des renseignements personnels et la prise en compte de leur protection dans le cadre d'un projet informatique ou d'un sondage. Elle s'assure que la protection des renseignements personnels demeure au cœur des préoccupations du Ministère.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 2024-2025, le Ministère a poursuivi sa refonte de la section de l'intranet relative à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même que celle de son [site Web](#) permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. La Politique relative à la protection des renseignements personnels du Ministère est disponible sur ce site.

Le comité de concertation en gouvernance stratégique de l'information du Ministère a mis sur pied un sous-groupe de travail avec des parties prenantes des secteurs de l'informatique, de la sécurité de l'information, de la protection des renseignements personnels et de la gestion intégrée des risques afin de proposer un cheminement des projets informatiques assurant, notamment, la prise en compte de la protection des renseignements personnels dans le cadre de ces projets, et ce, dès leur début.

²⁹ Charte des droits et libertés de la personne.

Lors des séances d'accueil, le Ministère a sensibilisé les nouveaux membres du personnel en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Une formation en matière d'accès à l'information est offerte sur demande aux membres du personnel et des documents de référence en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels sont également disponibles dans l'intranet ministériel.

4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Le Ministère soutient son personnel dans l'application de la Politique linguistique de l'État. À cet effet, un service linguistique est offert et divers outils sont accessibles dans l'intranet ministériel.

Le Ministère veille également à la qualité du français utilisé dans ses communications publiques en assurant une révision linguistique des différents types de textes publiés sur ses sites Web ainsi que sur celui du premier ministre.

Conformément à la nouvelle Politique linguistique de l'État, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, la directive spécifique au Ministère est en cours de rédaction.

Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire ³⁰ ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État ?	Non
<ul style="list-style-type: none"> • Si oui, énumérez cette ou ces mesures 	-

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation ?	Non, elle est en cours de rédaction.
<ul style="list-style-type: none"> • Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ? 	-
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
<ul style="list-style-type: none"> • Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions : 	-

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État ?	Oui
<ul style="list-style-type: none"> • Si oui, énumérez cette ou ces mesures : 	Nouvelles capsules d'information publiées sur l'intranet du Ministère et actualisation de la section « Outils de communication ».
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois qui suivent la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.	65 postes
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé ?	
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable ?	99 postes

³⁰ Un nouvel émissaire a été désigné à compter du 11 février 2025.

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Engagements à l'égard de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027

Le Ministère a contribué à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 en tant que collaborateur à différentes mesures. Il a aussi réalisé des activités qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Le Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027, coordonné par le Ministère, regroupe différentes initiatives gouvernementales en matière d'égalité, destinées aux Autochtones ;
- Le Fonds d'initiatives autochtones IV comprend un volet particulier facilitant l'accès au financement pour les projets d'entrepreneuriat réalisés par les jeunes et les femmes autochtones. De plus, par l'entremise du volet Action communautaire de ce fonds, l'organisme Femmes autochtones du Québec peut bénéficier d'une somme annuelle maximale de 265 000 \$ pour une période de 5 ans (2022-2027).

Par ailleurs, au 31 mars 2025, le taux de représentativité féminine au sein des conseils d'administration des 46 sociétés visées par l'article 43 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE) s'élève à 53 %. La parité a été atteinte en 2011-2012 et est maintenue depuis.

Parmi les sociétés d'État visées par l'article 3.5 de la LGSE, 95,6 % d'entre elles respectent l'obligation de compter au moins 40 % de femmes au sein de leur conseil d'administration.

Notons également que le taux de représentativité féminine dans les ministères et organismes pour les postes de titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion s'élève à 45,9 % et se situe ainsi dans la zone paritaire.

